

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 3 juillet 2020 à 20h30 à la salle des fêtes sous la présidence de M. MAIRE Olivier, Maire.

**Etaient présents** : M. MAIRE Olivier, Maire - Mme BATAILLY Christine, Mme BERTRAND Pascale, Adjointe – Mme BOCHARD Julie, conseillère déléguée - M. GIROUDON Maurice, Mme BORODINE Geneviève, M. RAFIIE Hamid, Mme CASADO Pascale, M. CATHERIN Thierry, Mme CABOUX Nathalie, Mme COQUARD Marie-Christine, M. PETIT Aurélien.

**Etaient absents excusés** : M. LAURENT Hervé, M. SARRASIN Didier, M. BARRAS Jean-Marie.

**Nombre de pouvoirs** : 1 de M. LAURENT à Mme BATAILLY

**Secrétaire de séance** : M. GIROUDON Maurice

M. le Maire accueille les membres présents et demande à ajouter à l'ordre du jour un point complémentaire : Réduction du tarif de la salle des sociétés louée à Mme GATY pour le yoga des séniors.

### 1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 12 JUIN 2020

➤ Après lecture du procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

### 2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

✚ M. le Maire a procédé aux délégations de fonctions et de signatures :  
Christine BATAILLY 1ère adjointe déléguée Communication, animation, vie associative et culturelle.  
Hervé LAURENT 2ème adjoint délégué Bâtiments, voirie, espaces verts et travaux.  
Pascale BERTRAND 3ème adjoint déléguée Solidarité, environnement, tourisme.  
Julie BOCHARD conseillère déléguée Vie scolaire et jeunesse.

✚ Il a aussi donné délégation de signature à Françoise SUCHET (légalisation de signatures, état civil et réception des demandes d'urbanisme) et Carine JUGE (en plus les justificatifs de dépenses et recettes).

✚ Il a accordé une réduction de charges d'entretien sur le contrat de bail professionnel des infirmières dû au confinement mars-mai 2020 (166,66€ soit deux mois retirés) vu que le personnel communal n'est pas intervenu.

✚ Il a accepté la subvention de fonctionnement à l'école publique de la part de la commune de Meaux la Montagne 3500€ (10 élèves).

### 3. AFFECTATION DES RESULTATS

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Réuni sous la présidence de M. Olivier MAIRE, maire,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2019 fait le 27 février 2020,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019,

– DECIDE, à l'unanimité des présents, d'affecter les résultats de 2019 comme suit :

|  |            |
|--|------------|
| <b>RESULTATS AU 31/12/2019</b>                             |            |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE                   | 181 356,09 |
| RESULTAT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS                  | 361 139,53 |
| PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT                           | 200 000,00 |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE                    | 91 381,88  |
| RESULTAT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS                  | 53 168,02  |
| SOLDE DES RESTES A REALISER 2019                           | -57000,00  |
| <b>RESULTAT GLOBAL AU 31/12/2019 A AFFECTER</b>            |            |
| <b>AFFECTATION :</b>                                       |            |
| – Report en investissement (R/001)                         | 144 549,90 |
| – Affectation en réserves d'investissement (compte R/1068) | 200 000,00 |
| – Report en fonctionnement (R/002)                         | 142 495,62 |

#### 4. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général des impôts,

Le CONSEIL MUNICIPAL, sur les propositions de Monsieur le Maire,

##### 1. DECIDE à l'unanimité :

De retenir les taux d'impositions portés à l'Etat n°1259 intitulé « ETAT de NOTIFICATION des TAUX d'IMPOSITION des TAXES DIRECTES LOCALES 2020 » et fixés comme suit :

|                        | TAUX<br>année 2019 | TAUX<br>année 2020 | Bases en euro | Produit en euro |
|------------------------|--------------------|--------------------|---------------|-----------------|
| TAXE D'HABITATION      | 12,25%             | <b>12,25%</b>      | 1 028 000     |                 |
| TAXE FONCIERE BATI     | 22,60%             | <b>22,60%</b>      | 906 800       | 204 937         |
| TAXE FONCIERE NON BATI | 39,95%             | <b>39,95%</b>      | 47 800        | 19 096          |
|                        |                    |                    | Total         | <b>224 033</b>  |

Depuis sa suppression progressive, la taxe d'habitation est compensée par l'Etat.

#### 5. PARTICIPATION ET FISCALISATION AU SYDER

M. le Maire présente au Conseil Municipal le montant de la contribution au SYDER (SYndicat Départemental d'Energies du Rhône) pour 2020 qui s'élève à 99718,84 €. Il précise que cette dernière a augmenté de d'environ 18000€ par rapport à 2019. Cela vient du fait des travaux d'investissement exécutés en 2018 et payés en une seule fois (pour un montant de 42292.34€) qui concernaient l'aménagement de la place de l'Europe entre autres).

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de budgétiser partiellement sa participation au SYDER pour un montant de 79718,84€ et de fiscaliser ladite contribution à hauteur de vingt mille euros (20 000,00€).

#### 6. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subvention à accorder aux associations locales.

M. CATHERIN, président du Nordique Club Beaujolais vert, Mme COQUARD, présidente de A.E.R.E.S., M. PETIT, trésorier des Amis musiciens, se retirent et ne participent pas à ce vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, FIXE, à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, les subventions municipales qui seront versées pour l'année 2020 aux associations locales comme suit :

|                                    | BP 2020 |
|------------------------------------|---------|
| <b>Catégorie 1</b>                 |         |
| Amis Musiciens                     | 350     |
| AS Cublize(Basket)                 | 350     |
| Comité des Fêtes                   | 350     |
| <b>Catégorie 2</b>                 |         |
| Amicale des Sapeurs Pompiers       | 250     |
| A P E L                            | 250     |
| AERES                              | 250     |
| Boule Vitale                       | 250     |
| Gaule Cublizarde                   | 250     |
| Manif'Mômes                        | 250     |
| <b>Catégorie 3</b>                 |         |
| Club du Lac des Sapins             | 100     |
| Cublize & son Histoire             | 100     |
| FCF (Forme Cardio Force)           | 100     |
| Les 2 Roues du Lac                 | 100     |
| Les Jeudis retrouvés               | 100     |
| OCCE                               | 100     |
| Phuong Long Vo Dao (Arts Martiaux) | 100     |

|                               |                 |
|-------------------------------|-----------------|
| Union des Chasseurs           | 100             |
| USEP                          | 100             |
| Nordique club Beaujolais vert | 100             |
| Game au vert                  | 100             |
| Chantevallée                  | 100             |
| Y'ACA COURIR                  | 100             |
| Modélisme MNCU                | 100             |
|                               | <b>3950</b>     |
| AERES                         | 28092,28        |
| CALYPSO                       | 1944            |
| MUTUELLE BOUT DE CHOU         | 4858,74         |
| AEP ECHO DE REINS             | 14844,24        |
| SOLEIL PLUS                   | 180             |
| CENTRE SOCIAL                 | 3869            |
| RVR                           | 170             |
| LA BOULE VITALE               | 3000            |
|                               | <b>56958,26</b> |

Il précise que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits au budget communal 2020.

## 7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET COMMUNAL 2020

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif du budget communal M14 pour l'exercice 2020 et expose les motifs qui justifient ses propositions. Un document est adressé à chaque membre présent.

Section de fonctionnement

• En recettes :

**Produits des services** (services périscolaires, camping, cimetière, bibliothèque, remboursement des charges des locataires) : revus à la baisse avec crise sanitaire

**Impôts et taxes** (taxes foncières, compensation Etat taxe d'habitation, dotations C.O.R., fonds de péréquation) : estimation légèrement en baisse par rapport à 2019

**Dotations et participations** (DGF, FCTVA, dotation voirie COR, CAF, compensations fiscales) : maintien DGF, maintien des autres allocations, en plus C2E pour la rénovation de l'école.

**Autres produits de gestion courante** (loyers des locations) : légèrement en baisse

**Produits exceptionnels** (remboursement des sinistres, mandats annulés exercice antérieurs) : en hausse (pont rue E. Perras)

**Atténuation de charges** : en hausse remboursement assurance des arrêts de travail des agents et indemnités journalières CPAM.

• En dépenses :

**Charges à caractère général** (fluides, fournitures, locations, entretien de terrains/bâtiments/voirie/matériel, maintenance, assurances, réceptions, publications, télécom., services extérieurs, taxes foncières sur bâtiments et terrains communaux) :

Légère diminution pour les fluides (crise sanitaire), augmentation des produits de nettoyage et vêtements de travail, diminution des frais liés aux animations, idem pour fournitures pour les écoles publiques/ bibliothèque/services périscolaires, en plus location du local technique, nettoyage école élémentaire par prestataire extérieur

Autres services extérieurs : adressage La Poste (5500€) / numérisation des actes d'état civil / archivage

Entretien de bâtiments 50000€) : préau école, toiture SDF, éclairage intérieurs bâtiments, entretien chauffage, sanitaire boulodrome, étanchéité toitures

Entretien autres bâtiments (10000€) : murs du cimetière et autres à venir

Entretien de la voirie (50000€) : fauchage curage déneigement/ SOGRAP enrobés / garde corps pont 7000 / brigades nature 2700€ / maçonnerie bouches egouts (2800€) / chemin de la Nuizière 14400€

**Charges de personnel** (salaires et cotisations, médecine du travail, assurance du personnel) : en hausse remplacement pour agents en maladie et augmentation du nombre d'heures de surveillance services périscolaires. Hausse de l'assurance du personnel (IRCANTEC).

**Autres charges de gestion courante** (indemnités et cotisations élus, contributions organismes de regroupement, subventions au CCAS et aux associations) : stabilité des indemnités élus, en plus fonds de soutien aux entreprises covid (10000€), augmentation de la subvention de fonctionnement à l'école privée, maintien 4500€ CCAS et les subventions aux associations municipales.

SYDER (80000€ dans BP + 20000€ fiscalisés) : charges administratives + maintenance et consommations éclairage public + travaux réalisés. Egalement provision 100000€ pour éclairage photovoltaïque. Ces dépenses seront peut-être intégrées par décision modificative à l'investissement. SIE RLN (28700€) : participation rénovation adduction d'eau rue du stade.

**Charges financières** (intérêts de la dette) : légèrement diminuées.

**Charges exceptionnelles** (amendes) : prévision

**Dépenses imprévues** : prévision

#### Opérations d'investissement

Création d'un plateau multisports

Revalorisation camping et logement

Dénomination des voies et numérotation

Rénovation et isolation intérieure de la mairie

Logement rue du Stade

Aménagement du centre bourg

Agrandissement du cimetière

Revalorisation et isolation du centre de loisirs

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu et lu le projet de budget primitif 2020 du budget communal et en avoir délibéré,

1. **ADOpte** à 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre, le budget primitif du budget communal pour l'exercice 2020,
2. **ARRETE** les prévisions budgétaires, comme suit,

#### **SECTION de FONCTIONNEMENT**

DEPENSES..... : 1 126 700,00 €

RECETTES..... : 1 126 700,00 €

#### **SECTION d'INVESTISSEMENT**

DEPENSES..... : 984 550,00 €

RECETTES..... : 984 550,00 €

Soit un total cumulé de 2 111 250,00€.

### **8. REDUCTION DU FORFAIT EMPLACEMENT LOISIRS POUR LES CAMPEURS LONG SEJOUR POUR L'ANNEE 2020**

Monsieur le Maire propose de réduire de 80€ le forfait emplacement loisirs comprenant le garage mort du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars et les séjours du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre compte tenu que le camping n'a pu être ouvert du 11 mai au 10 juillet 2020 pour cause de travaux.

Le camping municipal a été fermé administrativement pour cause de crise sanitaire COVID-19 du 1<sup>er</sup> avril au 10 mai 2020.

Un contrat de location est signé annuellement avec chaque campeur long séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **FIXE**, à l'unanimité, à 80€ la réduction du forfait annuel pour l'année 2020 soit un forfait emplacement loisirs à 720€.

Les tarifs pourraient être revus l'année prochaine pour tous compte tenu de la rénovation du camping.

### **9. REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL**

Monsieur le Maire dit que le projet phare du mandat sera l'aménagement du centre bourg. Pour commencer à dessiner le projet, il propose de créer un groupe de travail.

Le Conseil Municipal est favorable à créer un groupe de travail « Aménagement du centre bourg » et dit que le groupe de travail sera composé de : Olivier MAIRE, Christine BATAILLY, Hervé LAURENT, Julie BOCHARD, Maurice GIROUDON, Geneviève BORODINE, Pascale CASADO, Nathalie CABOUX, Didier SARRASIN.

## 10. REDUCTION DE TARIF POUR LA LOCATION ANNUELLE DE LA SALLE DES SOCIETES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en novembre 2018, Mme Monique GATY a sollicité la location de la salle des sociétés pour organiser des ateliers de yoga en direction des seniors.

Le conseil avait été favorable à cette location et avait fixé le tarif à 160€/an (de septembre à juin).

Considérant la crise sanitaire, les cours ont été annulés de mars à fin juin. La fréquentation était déjà moindre en hiver.

Vu la délibération n°2018-11-04 du 9 novembre 2018 relative à la signature d'une convention pour la location de la salle des sociétés à Mme Monique GATY pour des ateliers yoga,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'accorder une réduction de 80€ (50%) sur le tarif de la location de la salle des sociétés 2019-2020 à Mme Monique GATY et CHARGE Monsieur le Maire d'établir un titre de recettes de 80€ à Mme GATY.

## 11. INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

M. le Maire informe le conseil que la C.O.R. propose aux conseillers municipaux de s'inscrire dans les commissions communautaires avec un conseiller titulaire et un conseiller suppléant.

Mme COQUARD fait remarquer que les services à la population ne sont pas représentés dans les commissions. Il est vrai que les services liés à l'enfance et la jeunesse sont encore de la compétence des communes.

Après discussion, sont désignés représentants dans les commissions (titulaire / suppléant) :

Mutualisation : M-C Coquard / C. Batailly

Culture : C. Batailly / P. Casado

Déchets : A. Petit

Eau Assainissement : C. Batailly

Voirie : H. Laurent

Logement Aménagement de l'espace : M. Giroudon

Tourisme : P. Bertrand / G. Borodine

Développement durable et transition écologique : T. Catherin / G. Borodine

Informatique : J. Bochart / T. Catherin

Transport et mobilité : M. Giroudon / P. Casado

Economie de proximité et agriculture : G. Borodine / J-M Barras

## 12. INFORMATIONS MUNICIPALES ET QUESTIONS DIVERSES

- ✚ M. le Maire explique que le conseil municipal se réunira vendredi 10 juillet pour désigner les délégués et les suppléants aux élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre 2020. La liste paritaire Unis pour le village présentera :  
Délégués : O. Maire, C. Batailly, H. Laurent.  
Suppléants : G. Borodine, M. Giroudon, J. Bochart.
- ✚ Mme BOCHARD dit qu'il a été décidé d'octroyer la remise du troisième trimestre pour les garderies du matin et du soir compte tenu de la situation compliquée post-COVID. La restauration scolaire a été fermée à partir du 15 juin et remplacée par un pique-nique tiré du sac compte tenu des effectifs d'élèves et de la nécessité de désinfecter entre deux services et de ne pas mélanger les groupes classes.
- ✚ Mme BERTRAND informe que la réouverture du camping aura lieu le 11 juillet et que la réception des travaux est prévue le 8 juillet. Elle parle du protocole sanitaire au camping. Pour le cimetière 2 nouvelles concessions ont été attribuées. Le CCAS a voté son budget 2020 (12550€ de fonctionnement, 0€ d'investissement) avec une subvention de participation du budget communal de 4500€. Elle dit que l'association AIDES recherche des vendangeurs. 3 familles sont aidées par l'Epicerie sociale et 1 famille aidée par la Croix rouge. Les visites sont de nouveau autorisées à la maison de retraite.
- ✚ Mme BATAILLY indique que deux nouveaux forains sont présents sur le marché. Me BATAILLY assurera la fonction de coordinateur pour le recensement 2021.

Elle évoque ensuite plusieurs faits d'incivisme notamment la pollution intentionnelle de la cuve à eau du potager des enfants de l'école.

- ✚ M. CATHERIN parle de l'intervention à l'école maternelle avec la présentation du rucher et de la dégustation de miel. Il demande à utiliser la cantine pour récolter le miel.

**Prochains conseils municipaux** : à 20h30

3 septembre / 2 octobre / 5 novembre / 4 décembre.

**Commission animation** : 9 juillet

**Commission solidarités et environnement** : 16 juillet

**Commission enfance** : 10 septembre

Fin de la réunion à 23h50.